

Enregistrement — le salarié décide

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Ce n'est ni la décision de l'employeur ni celle de l'agent.**

Les trois conditions

Condition	Fondement	Ce qui ne suffit pas
Information préalable du salarié	Art. L1222-4 du Code du travail	—
Accord donné au moment même	—	Un accord donné à l'embauche pour tous les entretiens à venir
Arrêt possible à tout instant, sans se justifier	—	Un droit d'opposition qu'il faut motiver

Ce qui est produit quand le salarié accepte

Contenu	Produit ?
---------	-----------

Ce qui a été convenu	Oui
Les échéances	Oui
La conversation	Non — le compte rendu porte des engagements, pas des phrases

L'effet observé, à dire avant

Un entretien professionnel est **le moment prévu pour dire ce qui ne va pas**. Là où l'enregistrement a été mis en place, **ce qui se dit hors formulaire diminue** — et c'est précisément ce qu'un entretien sert à faire remonter.

Le salarié qui refuse a donc une bonne raison, et son refus ne doit rien coûter.

Les cinq faits datés fournis dans tous les cas

Fait	Source
Date du dernier entretien	Registre des dates
Écart avec la périodicité de votre note	Votre note de procédure
Ce qui avait été convenu	Compte rendu précédent
Ce qui a été fait	Suivi des engagements
Demandes restées sans réponse	Rubrique prévue — 14 cas

Et pas une ligne d'appréciation.

À fixer par l'entreprise

Enregistrement proposé : oui / non _____

Qui recueille l'accord au moment même : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.